

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 12 juin 2017 à 10 h  
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

**ABSENCES :**

Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 10 h 15.

\_\_\_\_\_

**CA17 28 0174**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

**10 - Période de questions du public**

Aucune question de citoyens.

\_\_\_\_\_

**10 - Période de questions des membres du conseil**

Aucune question des conseillers.

---

**CA17 28 0175**

**Accorder un contrat à "A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc." pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composants des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une durée de 24 mois, pour une valeur pouvant s'élever jusqu'à 625 406,52 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public (AO 17-16027) fait par le service d'approvisionnement de la ville de Montréal**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense pouvant s'élever jusqu'à 625 406,52 \$, toutes taxes incluses, pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composants des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour une durée de 24 mois;
2. D'octroyer un contrat à « A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc. » au montant de 625 406,52 \$, toutes taxes incluses pour la période du contrat de 24 mois;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474012

---

**CA17 28 0176**

**Mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail et de CNESST et réclamer le remboursement des factures à la Ville centre**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans des dossiers de relations de travail et de CNESST, le tout pour un montant maximum de 50 000\$;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ces dossiers étant donné que la Ville centre a informé l'arrondissement qu'elle ne nommerait pas de procureur dans ces différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02

---

**CA17 28 0177**

**Autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 27 juin 2017 au Club de golf Elm Ridge - Parcours Sud.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf au profit du Complexe Sportif Saint-Raphaël du 27 juin 2017 au Club de golf Elm Ridge - Parcours Sud.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire:

2408.0010000.301108.01101.61900.0.0.0.0.0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172858018

---

**CA17 28 0178**

**Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement (CA28 0023-16).**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-16 modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables dans la zone R4-322 et celles relatives aux stationnements et allées d'accès de manière à :

- Autoriser les usages du groupe public «P2-Service public et institutionnel» dans la zone R4-322.
- Revoir les dispositions sur les allées d'accès et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1177517038

---

**CA17 28 0179**

**Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée (CA28 0023-17).**

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement CA28 0023-17 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, de manière à revoir :

- la norme relative à l'espace libre sous une maison mobile ;
- la hauteur maximale autorisée pour les maisons mobiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177517041

---

**CA17 28 0180**

**Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$, pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement numéro 0817-002.
2. D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
17 36506 010	Achat et réparation d'équipements pour terrains sportifs (abri couvert Parc Eugène-Dostie)	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1172714006

---

**CA17 28 0181**

**Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement numéro 0817-006.

2. D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
17 68606 010	Gestion désuétude	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1172714008

---

#### **CA17 28 0182**

**Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.**

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 5 juin 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

1. D'adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$, pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement numéro 0817-003.

2. D'imputer cette dépense comme suit:

<b>SOUS-PROJET</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CRÉDITS</b>
17 44506 010	Revêtement et équipement bâtiment administratif (Constr. chalet Parc J.-Wilson)	500 000 \$
17 44506 020	Réaménagement de l'Hôtel de ville de L'Île-Bizard	50 000 \$
15 44506 060	Honoraires services professionnels pour réfection des bâtiments	50 000 \$

3. De décréter que la période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1172714007

---

#### **CA17 28 0183**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 775, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 678 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.**

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 775, rue Pierre-Marc Masson sur le lot

5 466 678 du cadastre du Québec, telle que montrée sur le plan projet d'implantation préparé par Horizon arpenteurs-géomètres Inc. en date du 24 octobre 2016 (minute 5306) et sur les plans de construction préparés par le Groupe Immobilier Grilli Inc. en janvier 2013 (job 5153).

Toutefois, la division de l'Urbanisme, Permis et inspections recommande d'attendre la conclusion de la transaction immobilière, puisqu'une portion du terrain à échanger fait partie du lot 5 466 678, tel qu'indiqué sur le plan expliquant les échanges de terrains. Aussi parce que les cessions de parcs de l'entente de septembre 2009 n'a pas été complétée.

Il est proposé par Christian Larocque  
Appuyé par Jean-Dominique Lévesque-René

D'apporter un amendement à la résolution en retirant le 2<sup>e</sup> paragraphe.

Le maire déclare l'article 40.06, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.06 1177517042

---

#### CA17 28 0184

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en lien avec une demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée, au 773, rue Pierre-Marc Masson, sur le lot 5 466 679 du cadastre du Québec. Le lot 5 119 088 devra être subdivisé car il n'est pas permis de construire deux résidences unifamiliales jumelées sur un même terrain.**

Il est proposé par Christian Larocque  
appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée au 773, rue Pierre-Marc Masson sur le lot 5 466 679 du cadastre du Québec, telle que montrée sur le plan projet d'implantation préparé par Horizon arpenteurs-géomètres Inc. en date du 24 octobre 2016 (minute 5306) et sur les plans de construction préparés par le Groupe Immobilier Grilli Inc. en janvier 2013 (job 5154).

Toutefois, la division de l'Urbanisme, Permis et inspections recommande d'attendre la conclusion de la transaction immobilière, puisqu'une portion du terrain à échanger fait partie du lot 5 466 679, tel qu'indiqué sur le plan expliquant les échanges de terrains. Aussi parce que les cessions de parcs de l'entente de septembre 2009 n'a pas été complétée.

Il est proposé par Christian Larocque  
appuyé par Jean-Dominique Lévesque-René

D'apporter un amendement à la résolution en retirant le 2<sup>e</sup> paragraphe.

Le maire déclare l'article 40.07, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.07 1177517043

---

**Période de questions du public**

Aucune question de citoyens.

70.01

---

**CA17 28 0185**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 12 juin, à 10 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand Marinacci  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2017.